

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GARDERIE LISETTE LTÉE	Numéro de permis 2009508	Date d'inspection Le 05 août 2025	
Nom de l'établissement La garderie des Petits Pêcheurs 3		Numéro de téléphone (506) 577-4844	
Adresse 12 chemin Robichaud Cap-Pelé NB E4N 1Y8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Monica Maltais		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
36(3) L'aire de repos de la garderie éducative à temps plein ou en milieu familial est pourvue : b) d'un lit portatif ou d'un matelas de sieste convenant à la taille de l'enfant pour chaque enfant âgé d'au moins quinze mois et de moins de 5 ans qui fait la sieste.	36(3)(b)	13 juin 2025	05 août 2025
Commentaires : Lors de l'inspection de suivi, l'inspectrice compte le nombre de matelas disponibles. Elle compte qu'il y a 10 matelas, un pour chacun des 10 enfants d'âge préscolaire. La lacune est maintenant conforme.			
Commentaires généraux			
Lors de l'inspection de suivi, les enfants d'âge préscolaire se trouvent à l'extérieur, dans le parc. Le groupe d'enfants d'âge scolaire n'est pas présent sur les lieux, car ils sont parti au parc. Le ratio est respecté lors de l'inspection.			

original signé par
Monica Maltais

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 11 août 2025

Date

original signé par
Olivia Chiasson Budaker

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 11 août 2025

Date